

First Phosphate lance un programme de forages dans le cadre de sa propriété de phosphate à Bégin-Lamarche, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada)

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 16 février 2023) - First Phosphate Corp. (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer le début du programme de forages d'exploration de la Société dans le cadre de sa propriété de phosphate à Bégin-Lamarche, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada.

Aperçu :

- **Programme de forages au diamant de 4 000 mètres dans des couches de phosphate à haute teneur.**
- **Des analyses d'essai de phosphate de surface à haute teneur coïncidant avec une structure magnétique bien définie.**

Le programme de forages comprendra un total de 4 000 mètres de trous de forage pour tester la continuité des nelsonites phosphatées à haute teneur qui ont été découvertes en surface, comme le décrit le communiqué de presse de la Société daté du 24 janvier 2023, disponible sur :

<https://firstphosphate.com/fr/news>.

« Après avoir obtenu les résultats des échantillons de terrain, de la reconnaissance géologique et d'un levé magnétique à haute résolution réalisé au cours du second trimestre de 2022, nous sommes enthousiastes à l'idée de lancer le programme de forages sur notre propriété de Bégin-Lamarche », a déclaré le président de First Phosphate, Peter Kent. « Les analyses de phosphate à haute teneur dans les nelsonites couplées à une structure magnétique bien définie laissent entrevoir un potentiel de découverte d'une zone de minéralisation de phosphate à grande échelle. »

Les couches de roches phosphatées dans l'anorthosite sont facilement identifiées par des levés magnétiques car le phosphate est associé à la magnétite. Le levé magnétique hélicoptère réalisé en 2022 a révélé une structure magnétique élevée, forte et continue, qui correspond à de multiples échantillons choisis ayant titré à plus de 10 % de P₂O₅. La signature magnétique élevée caractéristique du type de gisement identifié à Bégin-Lamarche sera testée par forages.

Ni la Bourse canadienne des valeurs (CSE) ni sa commission des marchés (tel que ce terme est défini dans les politiques de la CSE) n'ont examiné ou n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué de presse.

Personne qualifiée

Les informations scientifiques et techniques de First Phosphate incluses dans ce communiqué de presse ont été revues et approuvées par Gilles Laverdière, P. Geo. M. Laverdière est géologue et personne qualifiée selon le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« NI 43-101 ») et a vérifié les données divulguées dans ce communiqué.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate («batteries LFP»). First Phosphate s'engage à produire un matériau

de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génère généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Aucune ressource ou réserve minérale n'a été définie sur la propriété Bégin-Lamarche. Les références dans le présent document à des teneurs potentielles sont de nature historique et conceptuelle. L'exploration n'a pas été suffisante pour définir une ressource minérale et rien ne garantit que des travaux géologiques supplémentaires permettront de délimiter des ressources minérales sur la propriété Bégin-Lamarche.

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la norme ESG complète sous une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; le calendrier, la portée et d'autres détails du programme de forage de la Société dans le cadre de sa propriété Bégin-Lamarche ; et que les analyses de phosphate à haute teneur dans les nelsonites, associées à une structure magnétique bien définie, offrent la possibilité de découvrir une minéralisation de phosphate à grande échelle dans le cadre de la propriété Bégin-Lamarche.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la norme ESG complète sous une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; la capacité de la Société à respecter l'échéancier, la portée et les autres détails du programme de forage de la Société dans le cadre de la propriété Bégin-Lamarche décrit dans le présent document ; et que les analyses de phosphate à haute teneur dans les nelsonites,

associées à une structure magnétique bien définie, pourraient soutenir le potentiel de découverte d'une minéralisation de phosphate à grande échelle dans le cadre de la propriété Bégin-Lamarche.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean ; l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier, la portée et les autres détails du programme de forage de la Société dans le cadre de la propriété Bégin-Lamarche décrit dans le présent document ; et le fait que les analyses de phosphate à haute teneur dans les nelsonites associées à une structure magnétique bien définie ne mèneront pas à la découverte d'une minéralisation de phosphate à grande échelle pour la propriété Bégin-Lamarche.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/155047>